

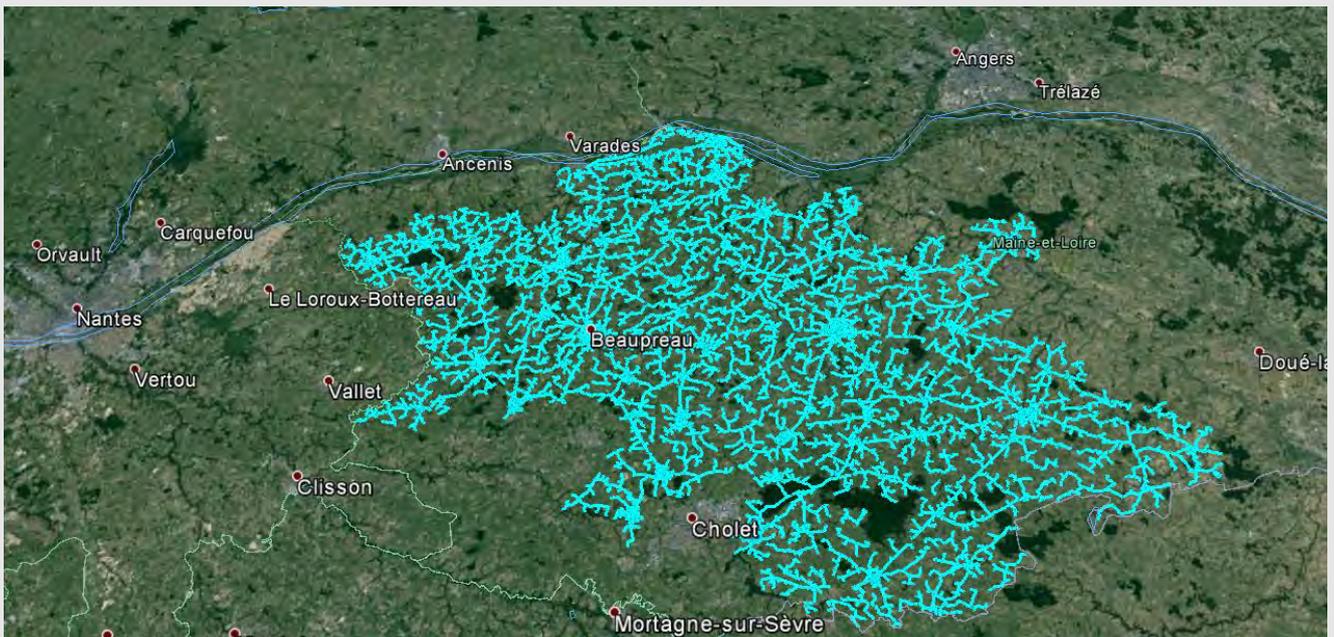
Rapport annuel



# Prix & Qualité

service de l'eau potable

## DU SERVICE PUBLIC



*Le réseau du SMAEP vu depuis l'espace (altitude 100 kms)*

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**EXERCICE**  
**2018**



# Sommaire

■ <b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>4</b>
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	4
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	4
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	4
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	5
■ LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS .....	5
■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	5
■ RESSOURCES EN EAU .....	6
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	6
■ NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	8
■ <b>PERFORMANCE TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
■ QUALITE DE L'EAU (P 101.1 ET P 102.1) .....	9
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU (P 103.2B) .....	9
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	11
■ PERFORMANCE DU RESEAU .....	12
■ RENOUELEMENT DES RESEAUX .....	14
■ BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
■ CONTINUTE DU SERVICE .....	14
■ DELAI D'OUVERTURE DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS (D 151.0) .....	14
■ TAUX DE RECLAMATIONS (P 155.1) .....	15
■ <b>DONNEES FINANCIERES – TARIFICATION – RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>16</b>
■ MODALITES DE FIXATION DES TARIFS .....	16
■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE .....	16
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	16
■ LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	17
■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> DEPUIS 2005 .....	18
■ LE PRIX DE L'EAU AVEC REDEVANCE POLLUTION .....	19
■ RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	20
■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P 153.2) .....	20
■ TAUX D'IMPAYES (P 154.0) .....	21
■ <b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>22</b>
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	22
■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	22
■ <b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>23</b>
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	23
■ ETAT DE LA DETTE .....	24
■ AMORTISSEMENTS REALISES .....	24
■ PRESENTATION DES PROJETS ET PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	24

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SMAEP des EAUX DE LOIRE compte les membres suivants:

- **La communauté de communes LOIRE LAYON AUBANCE en représentation substitution pour les communes** de : **CHAUDEFONDS-SUR-LAYON, BELLEVIGNE EN LAYON** (pour les communes déléguées de Champ sur Layon et Faye d'Anjou)
- **la Communauté d'Agglomération MAUGES COMMUNAUTE, en représentation substitution** des communes nouvelles de **BEAUPREAU EN MAUGES** (Andrezé, Beaupreau, Gesté, Jallais, La Chapelle-Du-Genêt, La Jubaudière, La Poitevineière, Le Pin-En-Mauges, Saint-Philbert-En-Mauges, Villedieu-La-Blouère), **CHEMILLE EN ANJOU** (Chanzeaux, Chemillé, Cossé-d'Anjou, Melay, La Chapelle-Rousselin, La Jumellière, La Salle-de-Vihiers, La Tourlandry, Neuvy-En-Mauges, Sainte-Christine, Saint-Georges-Des-Gardes, Saint-Lézin, Valanjou), **OREE D'ANJOU** (Landemont, Liré (écarts sud), Saint-Christophe-La-Couperie, Saint-Laurent-Des-Autels, Saint-Sauveur-De-Landemont (écarts sud)) **MAUGES SUR LOIRE** (Beausse, Botz-en-mauges, Bourgneuf-en-mauges, La Pommeraye, Le Mesnil-En-Vallée, Montjean-Sur-Loire, Saint-Florent-Le-Vieil (la totalité du territoire de la commune déléguée au 1<sup>er</sup> janvier 2018), Saint-Laurent-De-La-Plaine, Saint-Laurent-Du-Mottay), **MONTREVAULT-SUR-EVRE** (Chaudron-En-Mauges, La Boissière-Sur-Evre, La Chaussaire, La Salle-Et-Chapelle-Aubry, Le Fief-Sauvin, Le Fuilet, Le Puiset-Doré, Montrevault, Saint-Pierre-Montlimart, Saint-Quentin-En-Mauges, Saint-Rémy-En-Mauges), **SEVREMOINE** (pour le territoire de la commune déléguée de Tillières),
- **la Communauté d'agglomération AGGLOMERATION DU CHOLETAIS (ADC)** en représentation substitution des communes de **BEGROLLES-EN-MAUGES, CERNUSSON, CHANTELOUP LES BOIS, CHOLET (écarts), CLERE-SUR-LAYON, CORON, LA PLAINE, LA SÉGUINIÈRE, LE MAY SUR EVRE, LES CERQUEUX, MAULEVRIER (pour les écarts), MONTILLIERS, MAZIERES EN MAUGES, NUAILLÉ, PASSAVANT-SUR-LAYON, ST LÉGER SOUS CHOLET, ST-PAUL-DU-BOIS, SOMLOIRE, TOUTLEMONDE, TRÉMENTINES, VEZINS, YZERNAY** et de la commune nouvelle de **LYS-HAUT-LAYON (Les Cerqueux-Sous-Passavant, Nueil-Sur-Layon, Trémont, Vihiers).**

L'ensemble des communes ci-dessus est concerné par la compétence eau potable.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

128 840 habitants.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La durée initiale du contrat était de 12 ans. Le contrat a été prolongé fin 2017 par avenant pour deux ans et prendra fin le 31 décembre 2019.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA Eau sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages, des clôtures
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, du génie civil
<b>Extension</b>	Construction de nouveaux réseaux AEP

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	3 421.5 km	3 442.2 km	+ 0,60 %

## ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	SIDAEP MAUGES ET GATINE -	Volume minimum 7 015 000 m3	2008	

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	CHALONNES-SUR-LOIRE		1976	
Convention d'Export Permanent	MAULEVRIER		2008	20
Accord non formalisé d'Export Permanent	Agglo MAUGES COMMUNAUTE (ex SIAEP CHAMPTOCEAUX)			
Accord non formalisé d'Export Secours	SYNDICAT EAU DE L'ANJOU (ex SIAEP LAYON)			
Accord non formalisé d'Export Secours	SAUMUR VAL DE LOIRE (ex SMAEPA REGION SUD SAUMUROISE)			
Convention d'Import/Export Secours	ADC Agglo du CHOLETAIS – Ville de Cholet	Tacite reconduction	1996	10
Convention d'Export	ATLANTIC'EAU		2018	2

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Volumes achetés au syndicat de production Mauges Gâtine*

Achat à	Acheté en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Acheté en 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation
SIDAEP MAUGES ET GATINE -	8 011 636	7 877 737	- 1.7 %

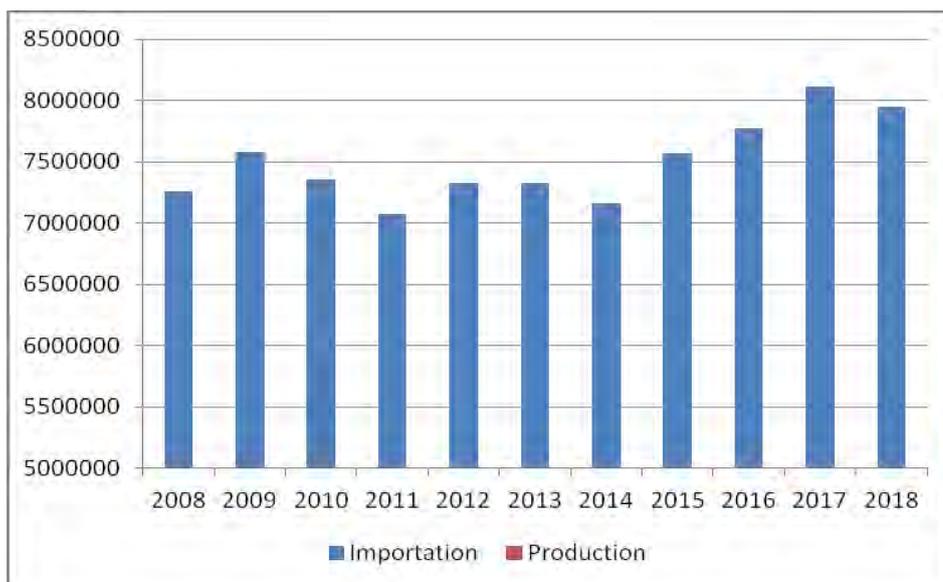
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2018 [m <sup>3</sup> ]	Variation
CHOLETAIS - (Ville de Cholet)	97 215	73 985	- 23.9 %
MAULEVRIER	0	20	

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2017	2018	Variation
Ressources propres	0	0	
Importations	8 108 851	7 951 742	- 1.9%
<b>Total général</b>	<b>8 108 851</b>	<b>7 951 742</b>	<b>- 1.9 %</b>

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2017	2018	Variation
Volume produit	0	0	0
Volume importé	8 108 851	7 951 742	- 1.90 %
Volume exporté	950 615	441 880	- 53.52 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>7 158 236</b>	<b>7 509 862</b>	<b>+ 4.91 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	5 869 619	5 926 479	+ 0.97 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	155 369	462 256	+ 197.52 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>6 024 988</b>	<b>6 388 735</b>	<b>+ 6.04 %</b>

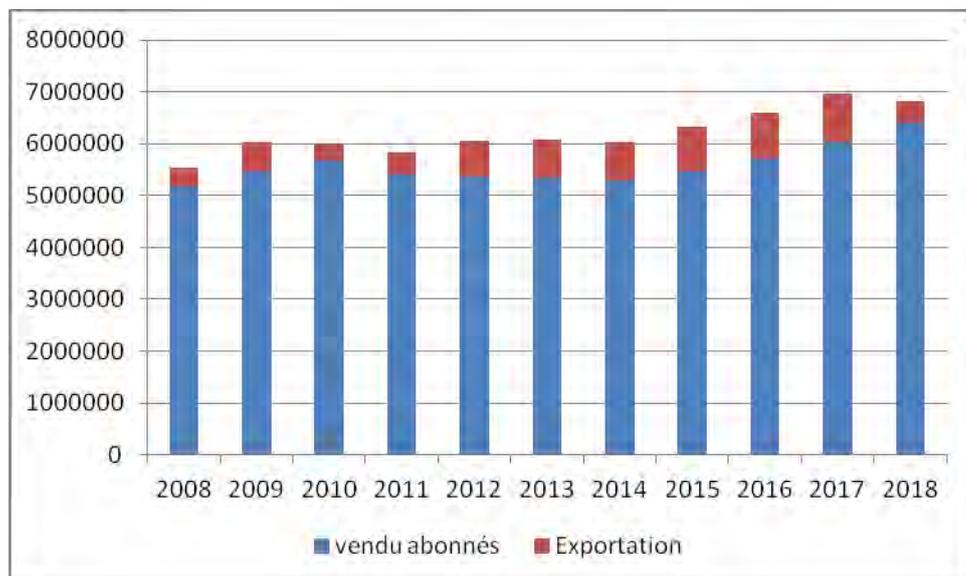
La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 112.96 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 115.14 m<sup>3</sup> en 2017 et de 109.6 m<sup>3</sup> en 2016.

Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels = 365 jours.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2018 [m <sup>3</sup> ]	N/N-1 %
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	454 285		
AD CHOLETAIS (ville de Cholet)	165 202	141 080	- 14.6 %
AD CHOLETAIS (MAULEVRIER - Régie centre bourg)	113 054	124 002	+ 9.7 %
CHALONNES-SUR-LOIRE	62 009	61 155	- 1.5 %
MAUGES COMMUNAUTE (SIAEP CHAMPTOCEAUX)	45 271	14 970	- 66.9 %
SIAEP OUEST-CHOLET	2 190	2 563	+ 17.0 %
SEA (SIAEP HAUT LAYON)	271	359	+ 32.5 %
AD SAUMUR VAL DE LOIRE (SMAEPA REGION SUD SAUMUROISE)	5 830	13 213	+ 126.6 %
SIAEP VAL DE LOIRE (79)	263	322	+ 22.4 %
SIDAEP MAUGES ET GATINE	102 240	83 287	- 18.5 %
ATLANTIC'EAU (44)		929	
<b>VOLUME TOTAL EXPORTE</b>	<b>950 615</b>	<b>441 880</b>	<b>- 53.5 %</b>

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*

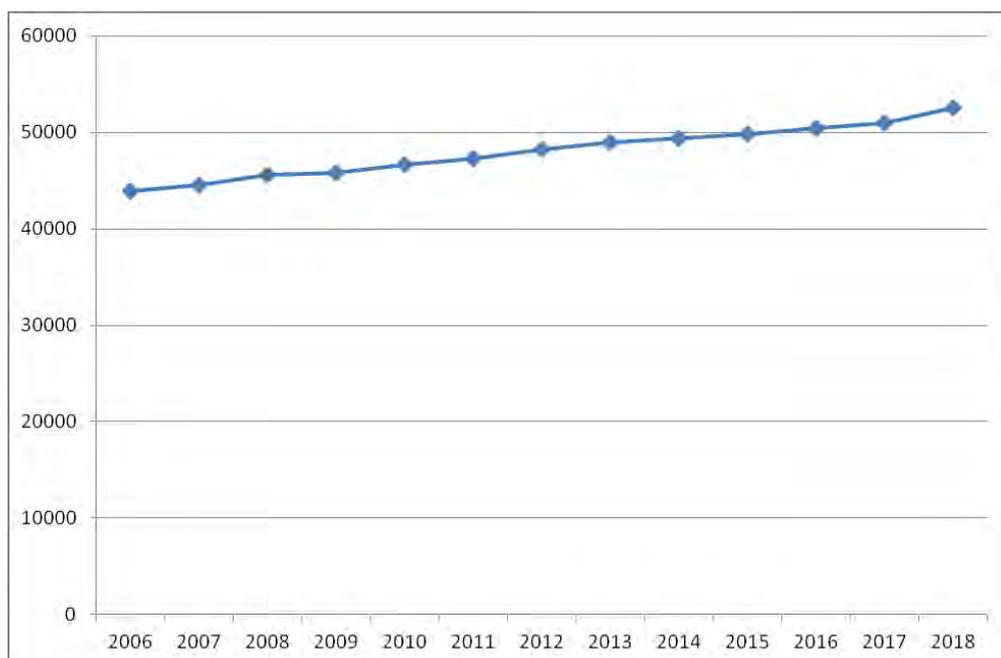


## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	50 978	52 465	+ 2.92 %
Nombre d'abonnements non domestiques	10	10	0 %
Abonnés autres services d'eau	11	10	- 9.09 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>50 999</b>	<b>52 485</b>	<b>+ 2.91 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement. La qualification d'abonnés non/domestiques appartient à l'Agence de l'Eau.

- Evolution du nombre total d'abonnements



## ■ Performance technique du service

### ■ QUALITE DE L'EAU (P 101.1 ET P 102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle. Des contrôles sont également effectués en amont de la livraison par le Syndicat de production Mauges Gâtine.

**Résultats du contrôle réglementaire ARS** (soumis à limite de qualité) :

	Nombre de prélèvements réalisés par ARS	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	307	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	43	6	86.1 %	CVM

En 2018, en plus des contrôles de l'ARS, l'exploitant a réalisé 59 prélèvements complémentaires au titre de la surveillance du réseau.

En 2018, l'ARS a réalisé quelques prélèvements de contrôle après son programme triennal (2014-2015-2016) de recherche de CVM (chlorure de vinyle monomère). Ces analyses ont été intégrées à cette date dans le contrôle sanitaire réglementaire. Contrairement à 2017, elles sont donc prises en compte dans le tableau ci-dessus.

Pour info, il est précisé que seuls figurent dans ce rapport les résultats des analyses soumises à limite de qualité. Celles soumises à comparaison avec des références de qualité ne sont pas mentionnées.

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU (P 103.2B)

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>		<b>117</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau  
Import d'eau traitée depuis SIDAEP MAUGES ET GATINE

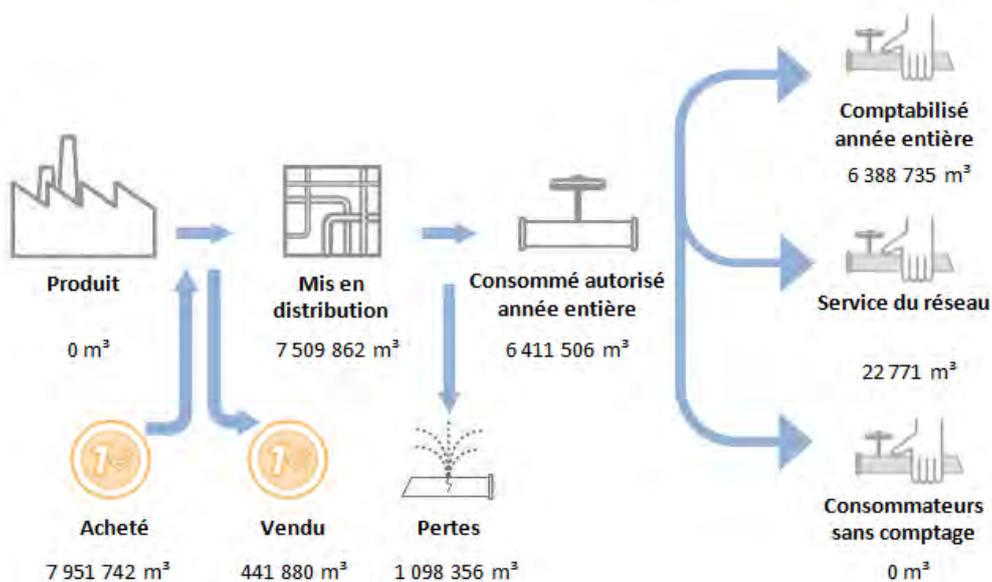
	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**Import d'eau traitée depuis ADC Agglomération du CHOLETAIS**

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	--

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
<b>80 %</b>

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



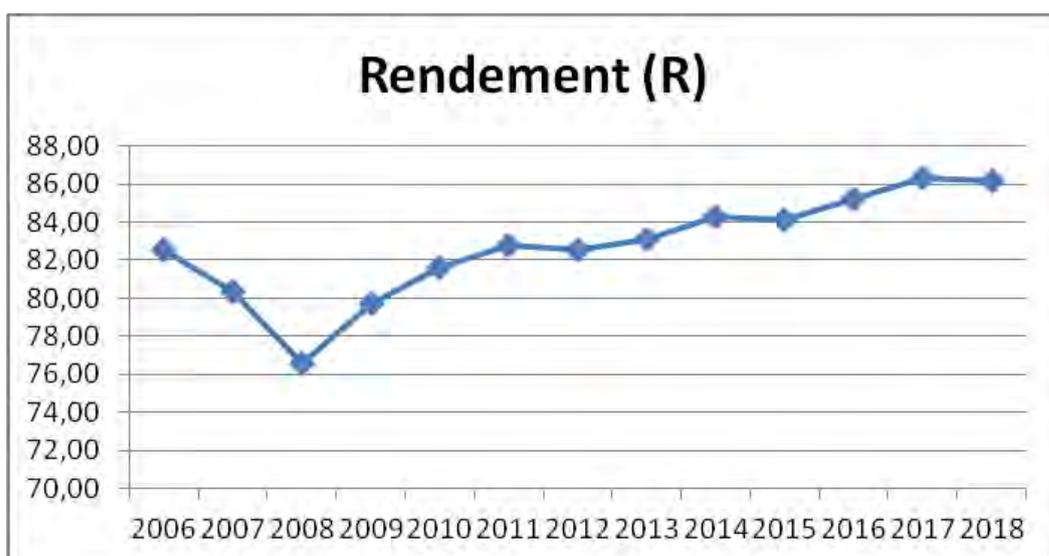
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, essai Pl...) sont évalués à 22 771 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

**L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :**

- **(P 104.3) rendement du réseau de distribution**

**(R) =**  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	83,1 %	84,3 %	84,1 %	85,2 %	86,3 %	86,2 %



- **(P105.3) Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) =**  
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

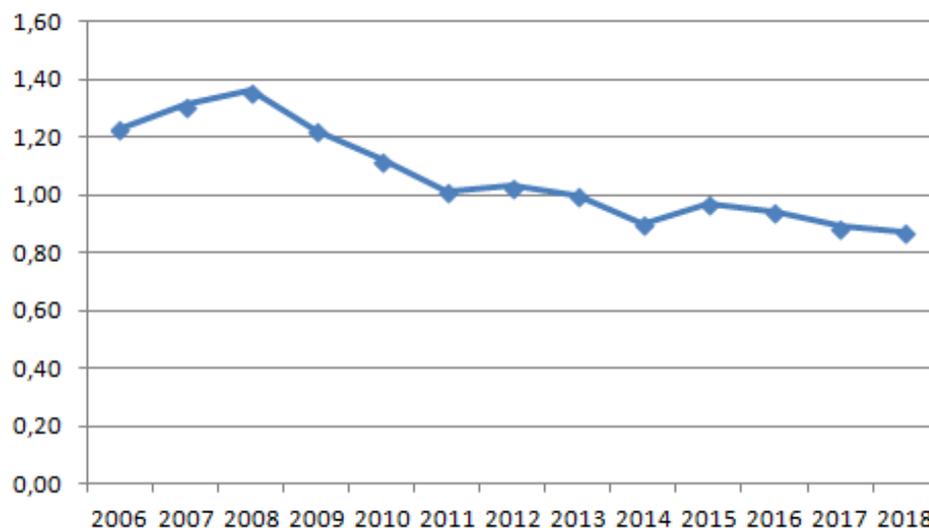
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	1,0	0.91	0.99	0.94	0.90	0.89

- **(P 106.3) indice linéaire de pertes en réseau (ILP) =**  
pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	1,0	0.90	0.97	0.92	0.89	0.87

(A titre indicatif, moyenne nationale 2013 : ILP = 3.37 m³/km/j – Source : Observatoire national)

Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau m³/j/km



- **indice linéaire de consommation (ILC)=**  
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4.84	5.09	5.27	5.56	5.45
Seuil de rendement mini [%]*	66.0 %	66.0 %	66.05 %	66.12 %	66.09 %

\* Objectif de rendement Grenelle 2 : seuil de rendement à atteindre compte tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012. Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	15,859	21,873	23,772	18,965	20,973

**(P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,59 % (0.57 en 2017)**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous. Il s'agit ici de branchements non identifiés comme branchements plomb et découverts à l'occasion de travaux dans le cours de l'année.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	12	6
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	3
<b>% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements</b>	<b>0.0 %</b>	<b>0.0 %</b>

## ■ CONTINUITÉ DU SERVICE

**(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service	4.9	4.9	4.74	4.36	4.53

Soit en 2018 : 238 interruptions de service pour un total de 52 485 abonnés.

Source : données de l'Exploitant

## ■ DELAI D'OUVERTURE DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

**(D 151.0)**

La société VEOLIA Eau s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de : 1 jour.

**Taux de respect** (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : données de l'Exploitant

## ■ TAUX DE RECLAMATIONS (P 155.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réclamations global pour 1000 abonnés	0,3	0.26	0.58	0.44	0.30
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	13	13	29	24	16
nombre de réclamations reçues par la collectivité	0	0	0	0	0

## ■ Données financières – tarification – recettes du service

### ■ MODALITES DE FIXATION DES TARIFS

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/11/2018	Tarifs de l'eau potable pour 2019

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Eau sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 60,16 € HT

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,30	0,30

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

### • Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement annuel ordinaire *	32.82	32.58	- 0.73 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		0.7404	0.7455	+ 0.69 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement annuel ordinaire *	6,00	10,00	+ 66.67 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]		0,30	0,30	0.00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	5,5 %	5,5 %	0.00 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1er jan 2018	1er jan 2019	Variation
Exploitant	121.67	122.04	+ 0.30 %
Collectivité	42.00	46.00	+ 9.52 %
<b>Total [€ HT]</b>	<b>163.67</b>	<b>168.04</b>	<b>+ 2.67 %</b>
TVA 5.5 %	9.00	9.24	+ 2.67 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>172.67</b>	<b>177.28</b>	<b>+ 2.67 %</b>

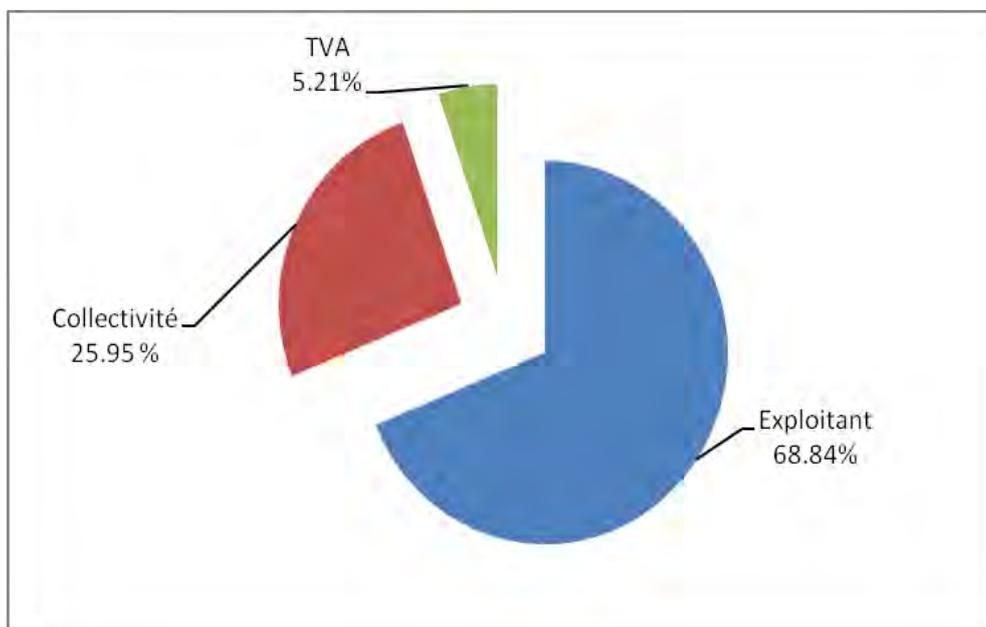
**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :**

**1,48 € TTC/m<sup>3</sup>**

**Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :**

**0,00148 € TTC/L**

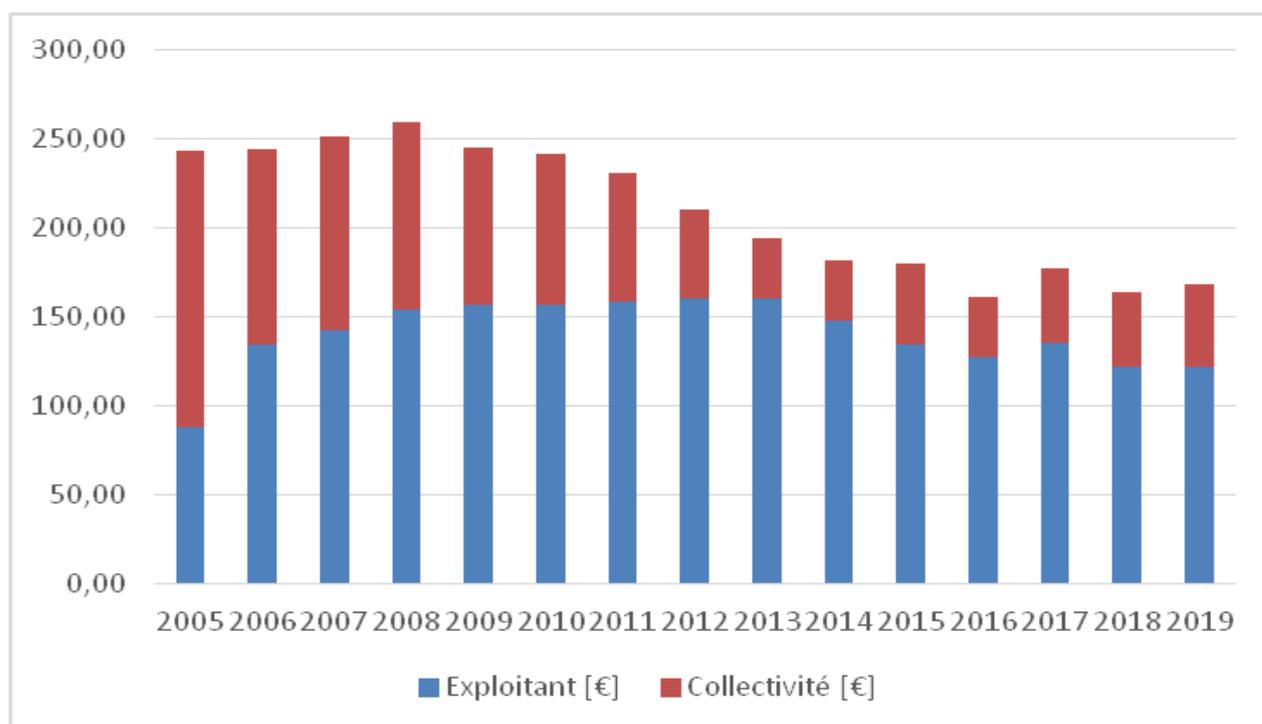
### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (facture 120 m<sup>3</sup> € TTC) :



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA FACTURE 120 M<sup>3</sup> DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution, hors assainissement).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Total hors TVA [€]
2005	87,75	155,42	243,17
2006	134,68	109,78	244,46
2007	142,02	109,77	251,79
2008	153,96	105,72	259,68
2009	156,67	88,95	245,62
2010	156,80	85,35	242,15
2011	158,13	73,17	231,30
2012	160,20	50,54	210,74
2013	160,48	34,00	194,48
2014	147,50	34,00	181,50
2015	134,07	46,00	180,07
2016	127,55	34,00	161,55
2017	135,01	42,00	177,01
2018	121,67	42,00	163,67
2019	122,04	46,00	168,04



# SMAEP des EAUX DE LOIRE

EAU POTABLE 2019

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU avec redevance pollution

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>	Part Fixe [€ HT/an]	32.82	32.58	- 0.73 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.7404	0.7455	+ 0.69 %
<b>Part de la collectivité</b>	Part Fixe [€ HT/an]	6,00	10,00	+ 66.67 %
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0,30	0,30	0.00 %
<b>Redevances et taxes</b>	En € HT/m <sup>3</sup>			
	Redevance pollution domestique	0,30	0,30	0.00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0.00 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

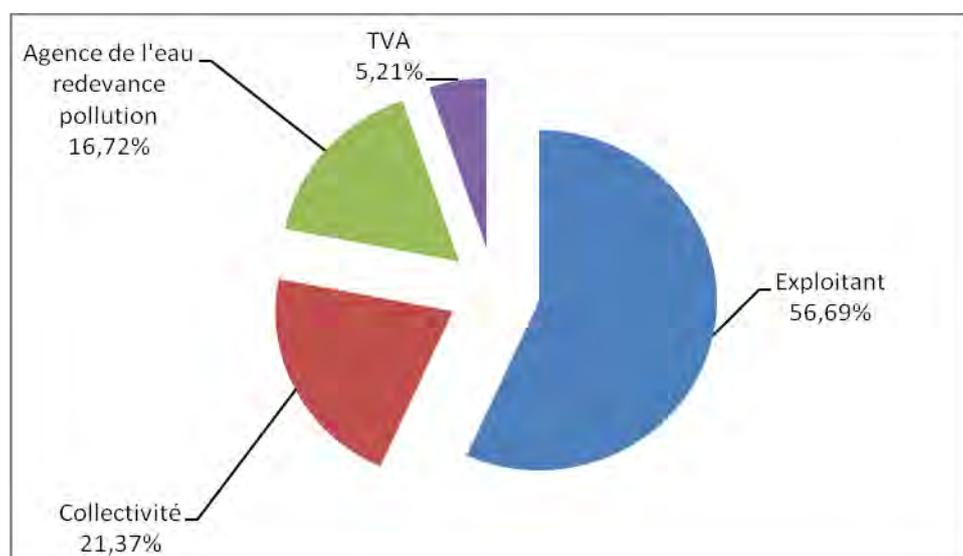
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	121.67	122.04	+ 0.30 %
Collectivité	42.00	46.00	+ 9.52 %
Agence de l'eau redevance pollution	36.00	36.00	0.00 %
<b>Total [€ HT]</b>	<b>199.67</b>	<b>204.04</b>	<b>+ 2.19 %</b>
TVA 5.5 %	10.98	11.22	+ 2.19 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>210.65</b>	<b>215.26</b>	<b>+ 2.19 %</b>

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :** 1,79 € TTC/m<sup>3</sup>

**Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup>** 0,00179 € TTC/L

### Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (facture 120 m<sup>3</sup> € TTC) :



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION DU SERVICE

- Recettes de la collectivité (source : compte eau potable)

SMAEP EAUX DE LOIRE	2017	2018	Variation
<b>RECETTES DE VENTE D'EAU</b>			
Vente d'eau domestique	2 108 035.92 €	2 195 459.46 €	+ 4.15 %
<i>dont abonnements</i>	305 581.38 €	314 693.92 €	+ 2.98 %
Vente d'eau en gros (VEG)	273 037.20 €	86 489.60 €	- 68.32 %
<b>TOTAL VENTE D'EAU</b>	<b>2 381 073.12 €</b>	<b>2 281 949.06 €</b>	<b>- 4.16 %</b>
Autres recettes			
Redevances antennes	145 244.67 €	145 427.82 €	+ 0.13 %
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 526 317.79 €</b>	<b>2 427 376.88 €</b>	<b>- 3.92 %</b>

- Recettes de l'exploitant

EXPLOITANT VEOLIA	2017	2018	Variation
<b>RECETTES DE VENTE D'EAU</b>			
Vente d'eau domestique	6 787 490.67 €	6 337 773.13 €	- 6.63 %
<i>dont abonnements</i>	2 361 889.42 €	1 723 144.62 €	- 27.04 %
Vente d'eau en gros (VEG)	360 204.33 €	114 231.14 €	- 68.29 %
<b>TOTAL VENTE D'EAU</b>	<b>7 147 695.00 €</b>	<b>6 452 004.27 €</b>	<b>- 9.73 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	575 636.00 €	518 624.00 €	- 9.90 %
Produits accessoires	521 331.00 €	510 811.00 €	- 2.02 %
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>8 244 662.00 €</b>	<b>7 481 439.27 €</b>	<b>- 9.26 %</b>

## ■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P 153.2)

La capacité de remboursement de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	0,044 (soit 16 j)	0.054 (soit 19.7 j)	0.026 (soit 9 j)	0.004 (soit 1.5 j)	0.002 (soit 0.6 j)	0.000

## ■ TAUX D'IMPAYÉS (P 154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	0,10 %	0.07 %	0.17 %	0.22 %	0.91 %	1.05 %
Montant des impayés	13 922 €	7 905 €	19 046 €	24 441 €	96 760 €	119 755 €

La forte augmentation du montant et du taux des impayés est directement liée à la modification des modalités de recouvrement inscrites dans la loi BROTTE du 15 avril 2013 et en particulier à l'interdiction des coupures d'eau. Cette augmentation traduit la dégradation du recouvrement des factures d'eau.

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (FSL)</b>	8 603.74 €	11 489.75 €	8 046.65 €	3 076.06 €	3 569.40 €
dont part délégataire	6 885.13 €	7 393.11 €	2 753.14 €	1 753.00 €	2 243.00 €
dont part collectivité	1 718.61 €	4 096.64 €	5 293.51 €	1 323.06 €	1 326.40 €
nombre de demandes reçues	80	70	43	36	38

Dans ce tableau ne figurent que les montants correspondants au versement à un fonds de solidarité.

Pour une information complète, il convient de préciser que, pour 2018, en plus des abandons de créances ci-dessus :

- les dégrèvements suivants ont été enregistrés :
  - dégrèvements Loi Warsmann : 36 459 m<sup>3</sup>. Le montant concernant la part syndicale s'élève à 10 937.70 € et la part délégataire à 26 961.14 €.
  - dégrèvements exceptionnels : 9 524 m<sup>3</sup> dont part syndicale : 2 857.20 € et part délégataire 7 042.56 €
- Le montant total des pertes sur créances irrécouvrables pour 2018 s'élève à 3 948.23 € pour le syndicat (contre 3 137.79 € en 2017) et à 14 154.54 € pour le délégataire (contre 10 326.18 € en 2017).

### ■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Versement d'un solde de 3 000 € à l'association « A petits pas » de Nuailly, pour la création d'un puits à pompe manuelle dans le village de Kofila au BURKINA FASO.

Le SMAEP avait décidé en 2017 de financer le projet à hauteur de 6 000 € sur un coût total final de 10 152 €. Ce projet a permis à 500 villageois de bénéficier d'un accès facilité à l'eau (suppression de longs trajets pour aller puiser l'eau et amélioration de l'hygiène).

## ■ Financement des investissements du service

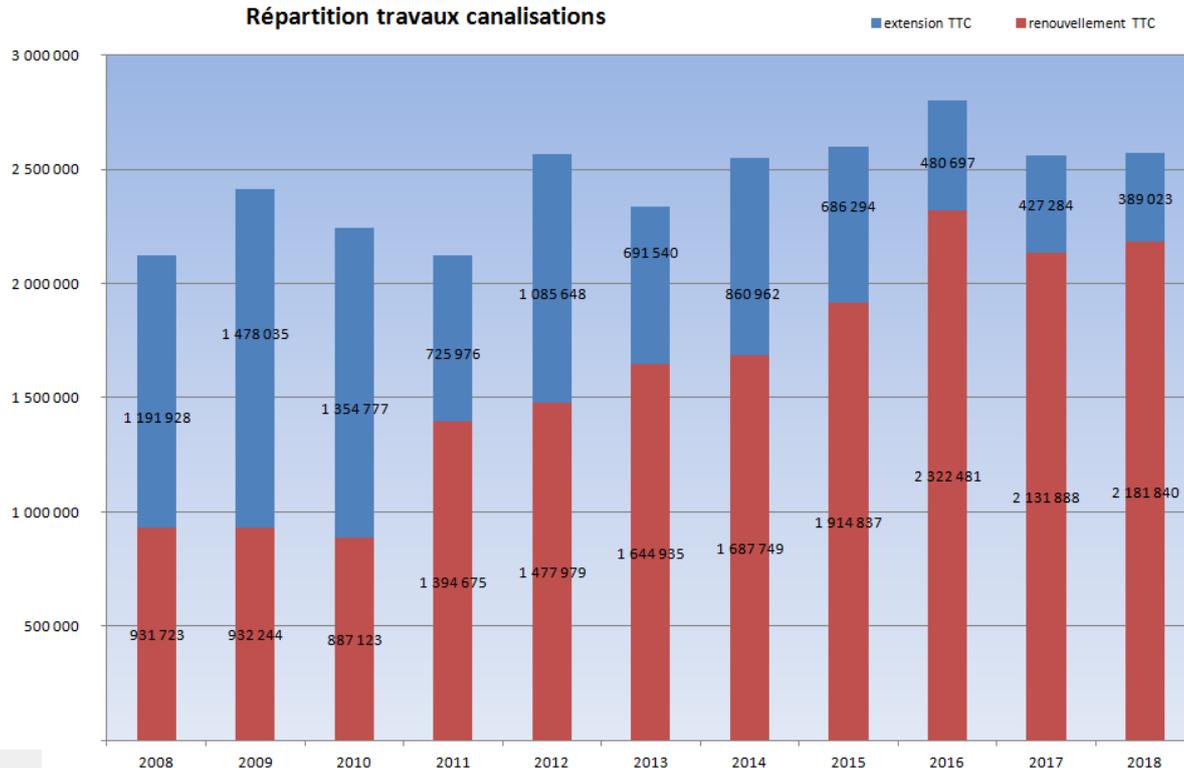
### ■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

(base chiffres : marchés signés)

Objet des travaux	Montant de travaux € TTC	Subvention ou participation reçues
Travaux de renouvellement de réseaux	2 181 839.76 €	285 766.29 €
Travaux d'extensions de réseaux	389 023.14 €	
Réhabilitation des réservoirs d'eau potable du May-sur-Evre et de Gesté	1 075 235.76 €	NEANT
Suivi fissures 4 réservoirs (St Léger-sous-Cholet, St Laurent des Autels, Montjean-sur-Loire et Jallais)	23 334.00 €	NEANT
Modification protection cathodique Feeder Acier Nord Chemillé	17 538.16 €	NEANT
Mise en place poste chloration Tillières	3 204.00 €	NEANT
Installation 5 nouveaux postes de télégestion sur gros consommateurs	6 600.00 €	NEANT
Mise en place alarme anti-intrusion et sonde mesure de niveau au réservoir de St Florent-le-Vieil	394.80 €	NEANT

### Historique répartition travaux renouvellements et extensions réseaux :

Répartition travaux canalisations



## ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	9 546.14 €	0.00 €
Remboursements au cours de l'exercice	13 754.43 €	9 853.84 €
dont en intérêts	890.50 €	307.70 €
dont en capital	12 863.93 €	9 546.14 €

## ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation aux amortissements (€)	795 656.03	857 859.56	924 401.72	985 802.07	1 056 124.95

## ■ PRESENTATION DES PROJETS ET PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux € TTC	Subventions accordées	Contributions collectivités adhérentes
Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable 2019	2 400 000 €	NEANT	
Travaux d'extension de réseaux d'eau potable 2019	600 000 €	NEANT	150 000
Pose de 2 purges CVM (La Plaine et Jallais)	2 220 €	NEANT	